

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 12

Présents : 12

Ayant pris part à la décision : 12

Séance du 15 SEPTEMBRE 2025

N° D2025_033

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze septembre à 19 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, Mme Brigitte FROMONT, M. Marc SOLFOROSI, M. Frédéric VIENOT, Adjoints au Maire.

MMES Claire ANDRIEUX, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, MM Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : /

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude LAMBERT

Date de la convocation : 08 septembre 2025

Date de l'affichage : 08 septembre 2025

OBJET : MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DES SALLES COMMUNALES POUR LA TENUE DE REUNIONS ELECTORALES

VU le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose de mettre gracieusement à disposition des candidats aux élections municipales en faisant la demande, les salles communales pour la tenue de réunions électorales. Il s'agit des salles du Mille Club et de l'Espace Chabrier.

Après en avoir délibéré, le Conseil DECIDE, à l'unanimité, de mettre gracieusement à disposition des candidats aux élections et municipales en faisant la demande, les salles communales pour la tenue de réunions électorales.

Ainsi fait et délibéré ce jour

Le Maire, Bernard REY



**Le secrétaire de séance,
Jean-Claude LAMBERT**

Certifié exécutoire
après réception en Préfecture le
et publication du 22/09/2025

Accusé de réception en préfecture
001-210103396-20250915-D2025_033-DE
Date de télétransmission : 22/09/2025
Date de réception préfecture : 22/09/2025